

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : plénière du vendredi 17 février 2023, tenue au siège du District à Vesoul, à 19H00.

Président : M. Nourédine DEBBICHE.

Présents : MM. Mohamed CHAKAFI – Jean-François CHAPUZOT – Rémi LAURENT – Marc LEMERCIER – Michel MALIVERNAY - Philippe PRUDHON – Matthieu TRIFIGNY – Estelle VAUBOURG – Sébastien VEZIN - Malik ZELFA-KALAA.

Excusés : MM. Luc BARREAU – Billel DEBBICHE

Le Président de la CDA ouvre la réunion, souhaitant la bienvenue à tous, pour cette première réunion de CDA plénière de la saison 22/23.

1. Informations générales FFF – LBFC - District

Evocation de la situation actuelle au niveau de la gouvernance de la FFF, mais aussi des récents changements intervenus à la tête de l'arbitrage national français, avec la nomination d'Antony Gautier en qualité de Directeur de l'Arbitrage.

Evocation du fonctionnement et des relations entre la CRA et les CDA, et de la venue de Clément Turpin, le 23 janvier dernier, pour rencontrer le Président du District et le Président de la CDA. Echanges fructueux qui visent à présenter la politique et les actions conduites par la CDA, améliorer les liens entre les instances, et notamment envisager les aides que l'échelon régional de l'arbitrage entend et souhaite apporter.

Le sujet majeur des indisponibilités mais aussi du lien avec les désignations a été abordé. Les relations et les échanges à cet égard doivent s'améliorer dans l'intérêt des clubs qui attendent des désignations d'arbitres officiels sur leurs rencontres.

Egalement, le sujet de la dernière FIA (Formation Initiale en Arbitrage) a été soulevé avec 17 candidatures reçues ce qui est très positif après l'annulation de la FIA à l'automne 2022 faute de candidats, mais avec de très jeunes (deux ont 13 ans) ou jeunes candidats (entre 15 et 17 ans) sur cette session, et la difficulté de les désigner sur des niveaux de compétitions qui puissent techniquement leur convenir.

2. Courriers reçus/dossier à traiter

Courriers reçus :

- FFF/DTA : information/évolutions organisation Direction Technique de l'Arbitrage.
- LBFC/CTRA Quentin Pourchot : remerciement invitation au stage des arbitres du 22 janvier 2023
- Fabrice Courdier : information arrêt arbitrage.

Pris note.

- Marius Devoille : information arrêt arbitrage.

Pris note. Transmis section jeunes pour envisager le sujet avec l'intéressé.

- Océana Nommay: information souhait d'arbitrer en Haute-Saône, suite départ CDA du Jura.

La demande de transfert du dossier au District concerné a été réalisée.

- Vesoul Fc : demande désignations arbitres jeunes tournoi U9 le dimanche 7 mai 2023 de 10H00 à 17H00.

Transmis section Jeunes Arbitres pour associer des arbitres pouvant être issus de la dernière FIA, par exemple.

- Bruno Wroblewski : courrier relatif aux frais d'observation effectués en phase automne 2022.

Le Président de la CDA prendra contact avec l'intéressé.

3. Retour sur les réunions du bureau de la CDA

Retour sur les 5 réunions de Bureau de CDA qui se sont tenues depuis le début de saison (les 10 août – 29 août – 31 octobre – 3 décembre 2022 et 14 janvier 2023) et sur les échanges et décisions prises.

Les réunions du mois d'août ont travaillé sur la reprise de la saison et sur les effectifs du corps arbitral, et ont préparé la réunion de rentrée des arbitres de septembre 2022. Les réunions d'octobre et de décembre, outre la gestion courante, ont travaillé sur l'élaboration du stage annuel des arbitres de janvier 2023, et la réunion du Bureau du 14 janvier a finalisé la préparation de cette réunion plénière.

Il est rappelé que les réunions de Bureaux traitent du fonctionnement général de l'arbitrage, des sujets administratifs, des dossiers transmis par les commissions, des indisponibilités et absences des arbitres, et préparent aux réunions plénières qui doivent conserver une visée plus large et plus générale de l'arbitrage du District (projets, développements notamment).

4. Retour sur la première partie de saison (effectifs/désignations/observations/disponibilité des arbitres)

Les indisponibilités restent très nombreuses (plus de 25% par week-end) ainsi que des arrêts médicaux (blessures – maladies) pour de plus longues périodes. Les désignations sont rarement complètes à chaque journée de compétition seniors, générant des matches de DEP 3 non couverts. A noter que la fonction d'arbitre assistant sur les rencontres de Régional 3 n'est assurée que lorsque les effectifs départementaux le permettent.

Malgré la remontée qui a été faite aux clubs lors de l'Assemblée Générale du District de juin 2022 puis aux arbitres lors de chaque rassemblement les associant, la situation des indisponibilités, et donc de l'effectif disponible, demeure préoccupante, voire inquiétante pour certains clubs dont leurs arbitres ne disposeront pas du nombre de matches minimal requis pour assurer le statut de l'arbitrage annuel.

Néanmoins, les observations des arbitres se déroulent selon le schéma prévu et un point particulier devra être porté sur la seconde partie de la saison, où 16 candidats issus de la récente FIA devront être observés en examen pratique, ce qui implique une grande disponibilité des observateurs.

La section désignations / observations espère poursuivre les observations sur le même schéma positif que celui de la phase aller de la saison, et remercie par avance de leur disponibilité les observateurs mais aussi accompagnateurs d'arbitres une fois leur examen théorique obtenu (souhait de réaliser au minimum deux parrainages après examen, avant de désigner seul/le le/la nouvel(le) arbitre).

5. Retour sur le stage d'hiver des arbitres du dimanche 22 janvier 2023 – Stage des jeunes arbitres du 18 février 2023

Le stage des arbitres seniors du dimanche 22 janvier 2023, qui s'est tenu à la salle « sous la mairie » de Port-sur-Saône a été une réussite, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Plus de 80% d'arbitres y ont participé et des ateliers physiques, théoriques et techniques ont rythmé la journée.

Des remerciements sont adressés aux différents intervenants de la journée, dont Quentin Pourchot, CTRA de notre ligue, ainsi qu'à M. le maire et la municipalité accueillante qui permet de tenir ce stage dans des conditions très adaptées.

Informations par Rémi Laurent, responsable de la section jeunes Arbitres de la CDA, relatives au stage des jeunes arbitres qui se déroulera le samedi 18 février, au siège du district.

Le programme en a été validé par le bureau de CDA, et plusieurs intervenants se succéderont pour cette journée de travail, mais aussi d'échanges entre les jeunes et les membres de leur section.

6. Point des formations initiales en arbitrage (FIA), et état des candidatures en cours/à venir

Dossiers de la saison 2022/2023 :

Candidate à convoquer à examen pratique suite à réussite théorie suite à FIA session d'août 2022 (organisée par LBFC):

Elisa NORMAND (Fc La Romaine)

Session FIA saison 22/23 : les 3, 4, 10 et 11 février 2023 au siège du District à Vesoul.

Candidats absents :

Kylian FEDERSPIEL (Noidans Ferroux)

Djahid ZALEGH (Mulhouse Fc)

Candidats admis suite à réussite examen théorique :

Léa BARDEY	(Perrouse)
Arthur BOURGEOIS HUGUET	(Melisey/St Barthélémy)
Julia CALY	(Perrouse)
Lucas GIRARDOT	(Perrouse)
Nathan GROSJEAN	(Jasney)
Lola JEANNERET	(Perrouse)
Dylan JUY	(Genevrey)
Abdul-Hacqg KHALLI	(indépendant)
Cédric MARTIN	(Traves)
Juliette MENETRIER MONTEIL	(Perrouse)
Yilian ODERON DOLLE	(Rougemont Concorde)
Nicolas PAGET	(indépendant)
Matthieu POTHIN	(Rigny)
Ludovic ROUX	(Rioz/Etuz/Cussey)
Maxence VENTZRIETTE	(Pays Minier)
Muzafer YILMAZ	(Pays Luxeuil)

A convoquer à un examen pratique d'arbitrage.

Candidats convoqués à 2^{ème} examen théorique suite à échec :

Kévin PLUCHART (Larians)

Modalités de passage des examens pratiques selon l'âge des candidats :

La CDA échange au sujet de deux candidats âgés entre 13 et 15 ans ayant réussi leur examen théorique, et qui, de par leur âge, relèvent de la catégorie « très jeunes arbitres ».

Il semble difficile et non pédagogique de les désigner sur un match d'examen de catégorie U15 D1, niveau sur lequel sont habituellement observés les candidats âgés d'au moins 15 ans.

Aussi, et après discussion, la CDA proposera au club concerné par ces deux candidats (même club pour les deux) de les désigner en interne au niveau du club sur des compétitions de football à 8 (garçons et filles) et de les faire suivre par un arbitre officiel du club qui assurera alors la mission de tuteur.

Une fiche d'évaluation sera bâtie par la section jeunes et devra être complétée par le tuteur lors de chaque arbitrage réalisé ; l'idée étant de considérer les arbitrages effectués comme des missions officielles et de les valoriser en aidant les jeunes arbitres, qui ne seront observés sur une rencontre de catégorie U15D1 que lorsque le tuteur estimera qu'ils en sont prêts techniquement.

Un conventionnement officiel sera passé entre la CDA et le club concerné.

Le point majeur étant que ces très jeunes arbitres puissent réaliser des prestations accompagnées et techniquement suivies, mais ne se découragent pas et restent fidélisés à la fonction d'arbitre.

Egalement, l'important sera que ces deux très jeunes arbitres puissent compter à l'effectif de leur club vis-à-vis du statut de l'arbitrage et le District devra s'assurer que ces désignations sur des compétitions de football à 8 le permettent.

7. Désignations des candidats BMF au module arbitrage, avant fin de saison en cours.

Liste des candidats :

Florent BURKHALTER	(Noidans Vesoul)
Corentin DIEZ	(Rioz/Etuz/Cussey)
Corentin FAVEY	(Fc 4 Rivières)
Leo FROSSARD	(Haute Lizaine)
Nathan ROBBE	(Rioz/Etuz/Cussey)
Tom POINCET	(Vesoul Fc)
Charly TAILLARDAT	(Vesoul Fc)
Jordan TRUCHOT	(Pays Minier)

Ces candidats seront convoqués en principe sur une rencontre de U15 D2 en phase printemps 2023, et seront accompagnés par un membre de la CDA, ou un observateur ou un tuteur disposant de compétences suffisantes pour apprécier la qualification du candidat dans la mission d'arbitrage.

8. Travaux relatifs à l'arbitrage à engager suite à l'Assemblée Générale du District de janvier 2023

- Caisse de Péréquation :

Evocation du sujet « caisse de péréquation » qui a recueilli une large et positive adhésion des clubs du District présents aux travaux de l'Assemblée Générale du 7 janvier 2023. Cette caisse devrait pouvoir être mise en place à partir de la saison prochaine 23/24, en lien avec un travail à conduire avec les salariés du District et le trésorier afin d'en définir le périmètre (quelles seront les compétitions concernées) et les différentes modalités (règles de mise en œuvre – temps nécessaire – formation – appel de fonds auprès des clubs et sur quelle périodicité, fréquence du règlement fait aux officiels, ...).

- Arbitrage des jeunes par les jeunes :

Michel Malivernay reprend les principales notions de ce concept qu'il souhaite voir se mettre en œuvre rapidement, et si possible largement dès la seconde partie de la présente saison.

La commission sportive et développement qui se réunit prochainement est concernée par le sujet et devra s'en saisir.

Michel Malivernay suggère que Rémi Laurent responsable de la section jeunes Arbitres de la CDA et Marc Lemercier président de la Commission Technique du District et de l'Amicale départementale des Educateurs, conduisent le sujet dans le cadre d'un groupe de travail à constituer.

- **Obligations liées au statut de l'arbitrage :**

La CDA prend note des échanges qui ont pu avoir lieu lors de la dernière AG sur le sujet des obligations statutaires en arbitrage. Il n'appartient pas à la commission de se positionner de manière directe ou tranchée sur des modifications à apporter à l'actuel statut, mais d'alerter néanmoins les clubs sur les indisponibilités trop nombreuses et de fait, l'effectif insuffisant chaque semaine pour garantir des désignations sur toutes les rencontres, ce qui n'est pas satisfaisant. Chaque club et chaque match, quels que soient le niveau et la catégorie, doivent pouvoir disposer d'un arbitre officiel qui garantit l'efficacité et l'équité des décisions.

Egalement, la CDA se permet d'alerter les clubs dont les arbitres n'auront pas satisfait au nombre minimal requis de matches pour pouvoir compter au statut de l'arbitrage en vigueur et qui risqueront donc des pénalités en fin de saison (rappel : 20 matches à assurer pour un arbitre non joueur et 10 matches pour un arbitre joueur).

Vis-à-vis de l'actuel statut de l'arbitrage, la CDA estime celui-ci adapté pour permettre la désignation d'arbitres sur l'ensemble des matches qui le requièrent, à la condition d'une disponibilité bien supérieure à celle connue aujourd'hui. Il est statistiquement avéré qu'un taux d'indisponibilités supérieur à 10% ne permet pas de désigner convenablement selon les besoins.

La CDA souhaite qu'un travail soit engagé vis-à-vis du suivi et de la fidélisation des nouveaux arbitres et principalement des jeunes (ou des très jeunes) afin de ne pas les « perdre » trop rapidement au bout de quelques mois.

Arbitrer des compétitions officielles de jeunes ou d'adultes est difficile et requiert un minimum de pratique, d'expérience et de courage dont tous les candidats ne disposent pas « naturellement ».

9. Questions et points divers

Matthieu Trifigny revient sur la difficulté mais aussi la fragilité pour trouver des tuteurs, parrains ou accompagnateurs des nouveaux arbitres et ajoute que cette mission doit être proposée voire confiée en première priorité aux arbitres officiels des clubs concernés. Il demande si des accompagnements de nouveaux arbitres qui seraient réalisés par la famille ou des proches des ceux-ci pourraient être comptabilisés comme des accompagnements officiels ?

La réponse lui est apportée que ces accompagnateurs doivent disposer de quelques notions concrètes d'arbitrage permettant aux nouveaux arbitres de certes ne pas se retrouver seuls, mais aussi d'être techniquement aidés dans leurs prestations. Actuellement, le statut de l'arbitrage en vigueur ne le permet pas mais peut-être est-ce aussi le rôle de la CDA de réfléchir « différemment » et de proposer de nouvelles bases, innovantes tout en restant réalistes et réalisables ?

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 22h00.

Le Président de la CDA,
Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire de la CDA,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.